

Commune de Saint Vit



Dossier n° AT 025 527 26C0005

Date de dépôt :	23/07/2026
Affichage dépôt :	24/07/2026
Demandeur :	SARL LIBRE SERVICE GALLET représentée par M. BERTHOD Maxime
Pour :	Aménagement de la boutique
Adresse terrain :	ZAC Les Belles OUVRIERES Galerie commerciale de Super U 25410 Saint Vit
Réf. cadastrales :	YJ 454-455-456-457

ARRETE

Accordant l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public délivré par le
Maire au nom de l'État

Le Maire

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, enregistrée sous le numéro AT 025527 26C0005 reçue le 23 juillet 2026 déposée par la SARL LIBRE SERVICE GALLET sis ZAC Les Belles OUVRIERES, Galerie commerciale de Super U, 25410 Saint Vit ; représentée par M. BERTHOD Maxime ; relative à aménagement, par division d'une cellule commerciale, de boutique et de l'agence immobilière;

Vu le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, modifiant le code de la construction et de l'habitation et portant diverses dispositions relatives au code de l'urbanisme.

Vu Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

Vu le code de la construction et de l'habitation.

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 8 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité en date du 29 juillet 2026 ;

ARRETE

Article 1

L'autorisation de travaux est ACCORDEE pour le projet décrit dans la demande susvisée avec les prescriptions ci-après.

Article 2

Les prescriptions énoncées dans les rapports ci-joints des commissions de sécurité et d'accessibilité devront être strictement observées. Une fois les travaux exécutés, le pétitionnaire prendra attache avec la commune de Saint Vit afin d'obtenir l'autorisation de l'ouverture.

Fait à Saint Vit, le 17/09/2026

Le Maire, Pascal ROUTHIER

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

